

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

Mme Petex, Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Taite et Mme Anthoine

ARTICLE 2

I. – Compléter l’alinéa 3 par les mots :

« et universités ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« et »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation de la tarification progressive et solidaire dans les restaurants scolaires des écoles, collèges, lycées et universités est une initiative permettant aux territoires volontaires de lutter contre la précarité alimentaire. Sous l'égide de l'Etat, cette mesure vise à instaurer un système de tarification qui prend en compte les revenus des familles pour garantir un accès équitable à la restauration scolaire.

La tarification progressive et solidaire repose sur le principe de solidarité et d'équité. Elle consiste à ajuster le prix des repas en fonction des ressources financières des familles. Ainsi, les ménages les plus modestes bénéficient de tarifs réduits, tandis que les familles plus aisées paient le tarif plein.

Dans le cadre de cette expérimentation, les territoires volontaires collaborent étroitement avec l'Etat pour mettre en place ce dispositif. L'objectif principal de cette mesure est de garantir un accès équitable à une alimentation saine et équilibrée, quel que soit le niveau de revenu de leur famille. En favorisant l'inclusion sociale et en luttant contre la stigmatisation liée à la précarité, la

tarification progressive et solidaire contribue également à renforcer le lien social au sein des établissements scolaires.

En définitive, l'expérimentation de la tarification progressive et solidaire dans les restaurants scolaires des écoles, collèges, lycées et universités représente une initiative prometteuse dans la lutte contre la précarité alimentaire. En favorisant un accès équitable à la restauration scolaire, elle contribue à promouvoir la justice sociale et l'inclusion au sein de la société.